



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 novembre 2025

6 nouveaux projets lauréats dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires en Nouvelle-Aquitaine

Six nouveaux projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Cette mesure, dotée de près de 110 millions d'euros en 2024 et 2025 au niveau national, a pour objectif d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

Les projets lauréats sont portés par les acteurs suivants :

- **CERAMIQUE ET DEVELOPPEMENT** - Corrèze (19)

L'entreprise modernise et augmente la capacité de son usine de fabrication de tuiles et d'accessoires de toiture en terre cuite, soutenant la filière française. Ce projet innovant et breveté entraînera la création de 8 emplois et une fabrication plus respectueuse de l'environnement : réintégration de déchets, gestion de l'eau en circuit fermé, mise en place de chaleur fatale...

- **PREMIER TECH** - Gironde (33)

Ce projet consiste en la création d'un nouveau site industriel dédié à la production de systèmes d'assainissement durables et à leur entretien. La mise en place de ces systèmes comprenant des milieux filtrants biosourcés (fibre de coco par exemple) aboutira au traitement durable de 145 000 m³ d'eaux usées protégeant l'environnement en améliorant la qualité des rejets. Cela engendra également la création à terme d'une dizaine d'emplois.

- **PREFA 2 GASCOGNE** - Lot-et-Garonne (47)

Ce projet de développement de la fabrication d'éléments préfabriqués à partir de béton de bois permettra aux prescripteurs régionaux de disposer d'un produit répondant aux exigences des réglementations environnementales telles que la RT 2020 ou encore le label E+C-. Cette nouvelle ligne de production sera unique en région Nouvelle-Aquitaine et génèrera la création de 19 emplois. Les préfabriqués offrent un bilan carbone bien meilleur que le béton, sont fabriqués à partir de bois issus de forêts durables et sont entièrement recyclables.

- **PURENAT** – Pyrénées-Atlantiques (64)

Ce projet consiste en l'industrialisation d'un procédé innovant et breveté de filtres actifs pour la dépollution d'air industrielle. Il engendra la création à terme de 42 emplois ainsi qu'un process plus performant et respectueux de l'environnement comparé aux solutions classiques. Ces pro-

duits présentent un gain de 20% d'énergie par rapport au procédé d'obtention du charbon actif, ont une durée de vie 5 fois supérieure et seront entièrement recyclables.

- **RAYNAUD** – Haute-Vienne (87)

L'entreprise construit une usine de production de décors sur porcelaine. Ce projet permettra la création de 15 emplois à terme et la conservation d'une activité avec un fort ancrage territorial. A travers ce déménagement, l'entreprise électrifie ses équipements et couple cette électrification à la mise en place de panneaux photovoltaïques entraînant une grande baisse des émissions de gaz à effet de serre de leur activité.

- **C2000** – Haute-Vienne (87)

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment industriel en un pôle dédié aux savoir-faire rares au service du luxe français. Cela entraînera la création de 40 emplois à terme et favorisera la production textile française. Les équipements productifs seront couplés à la mise en place de géothermie et de panneaux solaires pour diminuer leur empreinte environnementale (économie d'environ 74 tCO₂e/an).

Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État voisin de 1,5 M€ pour un investissement global de près de 22 M€ et environ 140 créations d'emplois envisagées. Les lauréats ont déposé un dossier dans le cadre de la mesure « territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds vert. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle génération des territoires d'industrie (2023-2027) et dans le contexte de la loi industrie verte.

Au total, sur la période 2024-2025, 23 projets ont été soutenus sur la région Nouvelle-Aquitaine pour un soutien global de l'État de 7,7 M€.

Étienne GUYOT « félicite ces lauréats qui témoignent de l'engagement des entreprises de la région dans le domaine de la transition écologique. La mesure - Territoires d'industrie en transition écologique - du Fonds Vert permet de soutenir des projets d'investissement industriel structurant d'entreprises du territoire qui s'inscrivent très directement dans les objectifs de planification écologique territoriale ».

À propos de la mesure du Fonds Vert « territoires d'industrie en transition écologique »

- **L'accélération de la transition écologique et la réindustrialisation de la France sont deux des grandes priorités nationales** : c'est en relocalisant les chaînes de valeur et en développant l'industrie de demain (recyclage, matériaux et textiles biosourcés, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.) que la France sera en mesure de produire les biens et services nécessaires pour transformer et décarboner son économie, préserver l'environnement et mieux gérer les ressources (foncier, eau, matière ...), renforcer la souveraineté nationale et créer des emplois, au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale. **A travers la stratégie nationale en matière de réindustrialisation et la loi Industrie Verte**, il s'agit de faire de la France la championne de la réindustrialisation en Europe, en développant à la fois les nouvelles filières de demain et en travaillant sur la transition écologique des filières industrielles déjà présentes sur le territoire.
- Cet objectif s'inscrit dans **la politique de planification écologique** avec des cibles fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 55 % en 2030 par rapport à 1990), d'adaptation aux conséquences du changement climatique, de préservation et de restauration de la biodiversité (1.4 million d'hectares à restaurer), de préservation des ressources (- 10 % de consommation d'eau) et de réduction des pollutions qui impactent la santé.
- **La déclinaison du plan repose notamment sur une association étroite des territoires, comprenant tous les niveaux de collectivités, et des filières économiques. L'atteinte de ces objectifs de réindustrialisation et de planification écologique passe ainsi par un renforcement de la territorialisation.** Les collectivités territoriales ont en effet un rôle clé à jouer, de par leurs

compétences, leur connaissance des enjeux du territoire et leur proximité avec les acteurs industriels, pour soutenir et développer des systèmes productifs durables, que ce soit en accompagnant la structuration de filières locales, en travaillant sur l'adéquation entre les besoins en compétences et l'offre de formation, en développant de nouveaux modèles d'économie circulaire, en apportant une réponse en termes de logement et de cadre de vie, etc.

- Dans cette optique, la France a annoncé la **relance et le renforcement du programme Territoires d'industrie pour la période 2023-2027**, avec de nouveaux moyens (animation, ingénierie et financement de projets) et des priorités renouvelées (compétences, innovation, transition écologique et foncier), **comprenant notamment la présente mesure du Fonds Vert.**